



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1994/115
21 février 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquantième session
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES,
OU QUE CE SOIT DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES
COLONIAUX ET DEPENDANTS

Lettre datée du 10 février 1994 adressée par la Mission permanente
de la République fédérative de Yougoslavie auprès de l'Office des
Nations Unies à Genève au Président de la cinquantième session
de la Commission des droits de l'homme

La Mission permanente de la République fédérative de Yougoslavie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Président de la Commission des droits de l'homme et, se référant à sa précédente note No 1128/1 du 24 décembre 1993, a l'honneur de faire parvenir ci-joint un autre document établi par le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie et intitulé "Mémorandum concernant le nettoyage ethnique et les autres violations des droits de l'homme commises en Croatie", en le priant de le faire distribuer en tant que document officiel de la cinquantième session de la Commission des droits de l'homme au titre du point 12 de l'ordre du jour.

Note : Les annexes non distribuées peuvent être consultées au secrétariat.

MEMORANDUM CONCERNANT LE NETTOYAGE ETHNIQUE ET LES AUTRES VIOLATIONS
DES DROITS DE L'HOMME COMMISES EN CROATIE

La République de Croatie, en se séparant de force de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, a violé un grand nombre de conventions internationales car elle a cherché à annexer à l'Etat nouvellement créé des territoires qui, juridiquement, historiquement et ethniquement, n'appartiennent pas et ne peuvent pas appartenir au peuple croate. En invoquant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes comme raison de la sécession de l'Etat croate, les autorités de cette République ont refusé l'exercice de ce même droit au peuple serbe qui, depuis des siècles, a constitué la majorité prépondérante de la population de ces territoires et a affirmé au cours de l'histoire son existence en tant que nation. Pour réaliser leurs aspirations territoriales, les autorités croates se sont efforcées en temps de paix, mais aussi en provoquant la guerre, d'éliminer la population serbe des territoires en question, ainsi que des territoires où les Croates sont la majorité, en exerçant des actes systématiques de terreur d'une cruauté souvent sans précédent.

Le présent mémorandum, qui ne décrit qu'une fraction seulement des crimes commis par les autorités de la République de Croatie contre les Serbes, vise à appeler l'attention de la communauté internationale sur les méthodes effrayantes employées par ces autorités pour réaliser leurs aspirations politiques et à faire connaître au monde au moins une partie des souffrances du peuple serbe. Les faits qui ont été exposés au monde, encore que de façon très limitée, au moment des crimes odieux commis le 9 septembre 1993 par les forces armées croates dans la poche de Medak en République serbe de Krajina, remontent à très loin dans l'histoire. L'exposé de la vérité à la communauté mondiale est la seule façon de dénoncer les crimes tels que ceux qui sont décrits dans le présent mémorandum et qui sont une violation du droit à un avenir.

Les crimes commis par les forces armées croates le 9 septembre 1993 dans les villages de Divoselo, Lički Čitluk, et Počitelj, ainsi que dans d'autres régions habitées de l'enclave de Medak au sud et au sud-est de Gospic, qui ont consisté à tuer de façon bestiale tous les civils et les blessés rencontrés sur leur passage, ainsi qu'à piller, à détruire et à incendier tous les bâtiments et les installations de production dans la région, ne font que s'ajouter à la série de crimes commis contre le peuple serbe sur le territoire de la Croatie pendant la guerre de 1991-1993.

Tous ces crimes font en réalité suite aux crimes commis contre les Serbes dans "l'Etat indépendant de Croatie" (à l'heure actuelle la Croatie et la Bosnie-Herzégovine) au cours de la seconde guerre mondiale entre 1941 et 1945, l'objectif idéologique et politique de la stratégie globale de la Croatie étant de créer un Etat homogène du point de vue national et religieux, soit un Etat où les Serbes orthodoxes n'auraient aucune place et aucun accord ne pourrait être conclu avec eux.

Nul n'ignore qu'au cours de la seconde guerre mondiale, dans le territoire de l'Etat croate indépendant, fasciste et collaborateur, plus d'un million de civils serbes - hommes, femmes et enfants 1/ 2/ - ont été tués et leurs maisons rasées et incendiées et que nombre d'édifices culturels et

religieux ont été détruits. Entre 1941 et 1945, 907 personnes 3/ ont été tuées dans le seul village de Divoselo et 4 740 4/ à Gospic.

Tant au cours de la seconde guerre mondiale que par la suite, l'idée criminelle du nettoyage ethnique dirigé contre le peuple serbe s'est traduite dans la réalité par des assassinats, des expulsions, des mouvements forcés de populations et, enfin, par des conversions au catholicisme, dans l'esprit séculaire du prosélytisme et conformément à l'objectif politique de l'Eglise catholique romaine.

Des méthodes analogues ont également été appliquées au cours de la récente guerre civile et, en conséquence, nul ne peut être surpris de la déclaration du général Jean Cott qui, se référant au massacre commis le 19 septembre 1993 dans l'enclave de Medak, a constaté : "Je n'ai détecté aucun signe de vie humaine ou animale dans les villages que nous avons traversés. Les ravages ont été complets et commis de façon délibérée". Nul ne peut non plus s'étonner des déclarations de Cedric Thornberry, selon lesquelles il n'avait jamais rien vu de pire depuis le début de la guerre dans les territoires de l'ex-Yougoslavie.

Les crimes commis dans l'enclave de Medak ont fait 67 victimes. D'autres personnes ont été portées disparues, mais il existe des motifs de croire qu'un grand nombre d'entre elles ont été tuées et leurs cadavres jetés dans les diverses fosses du mont Velebit, méthode typique de liquidation de la population serbe employée au cours de la guerre récente comme lors de la seconde guerre mondiale 5/. Les faits prouvent qu'un grande nombre de personnes ont péri non pas à la suite des opérations militaires, mais lors des massacres délibérés qui ont eu lieu par la suite. L'examen des cadavres révèle qu'un grand nombre de victimes ont été brûlées avant d'être exécutées et que certaines portent des marques de torture et de mutilations. Selon les rapports des médecins légistes, la majorité des victimes n'ont pas été tuées par les forces croates dans le début des opérations, mais beaucoup plus tard, le 16 septembre précisément, lorsque les forces croates ont commencé à se retirer et immédiatement avant l'arrivée des soldats de la FORPRONU et leurs premières opérations.

Tous ces faits prouvent que les civils serbes, les blessés et les personnes malades, ont été délibérément massacrés sur ordre du haut commandement militaire.

Il existe un grand nombre d'exemples prouvant qu'il s'agit d'une politique générale appliquée par la Croatie à l'égard des Serbes depuis le début de la guerre en 1991. Parmi les nombreux exemples, on peut citer ce qui suit :

- Entre le milieu du mois d'octobre 1991 et la fin du mois de mars 1992, quelque 2 500 Serbes ont été exécutés dans les régions de Marino Selo et de Pakračka Poljana. Les victimes ont été amenées de Zagreb, de Gospic, de Rijeka, de Garešnica, de Podravska Slatina et de zones de peuplement de l'ouest de la Slavonie et ont été exécutées immédiatement, ou après avoir été brutalement torturées, puis ont été enterrées dans des fosses communes 6/. Dans la seule région de Pakračka Poljana, 17 grandes fosses de 20 m sur 5 contenant plusieurs centaines de cadavres, ainsi qu'un certain

nombre de fosses plus petites de 2 m sur 3 ont été découvertes jusqu'à présent. A Marino Selo, environ 800 Serbes ont été enterrés dans plusieurs fosses situées dans un champ entre le village et le vivier situé près de la rive du fleuve Ilova. Le Centre d'information du Sabor serbe, à Belgrade, a établi des cartes détaillées de l'emplacement des fosses découvertes jusqu'à présent, en se fondant sur les témoignages des survivants.

- Les exécutions ont été ordonnées par le Groupe d'action spéciale du Ministère de l'intérieur de la République de Croatie, placé sous la direction de Tomislav Merčep et agissant avec l'approbation du Ministre de l'intérieur de l'époque, Ivan Vekić, et avec la complicité de Zdravko Tomac. A l'heure actuelle, toutefois, de nombreux obstacles politiques, techniques et autres s'opposent à l'ouverture de ces fosses et il y a toutes les raisons de croire qu'il s'agit là d'une tentative visant à minimiser la gravité réelle des crimes commis. La Commission d'experts désignée par le Conseil de sécurité et dirigée par Sherif Bassiouni et William J. Fenwick n'a pas été en mesure de créer les conditions nécessaires à l'ouverture des fosses communes de Marino Selo et de Pakračka Poljana car ils n'ont pas pu obtenir la présence d'observateurs et d'experts serbes, aucun témoin capable d'identifier les lieux d'ensevelissement des Serbes massacrés n'a été entendu et les membres des familles des victimes n'ont pas été invités à contribuer à l'identification des corps. En outre, les exhumations n'ont pas eu lieu aux endroits où le plus grand nombre de Serbes tués dans les camps de Marino Selo et de Pakračka Poljana ont été enterrés, mais plutôt dans des endroits moins connus.

Selon le rapport de W.J. Fenwick en date du 2 décembre 1993, seule une fosse contenant les corps de 19 Serbes a été ouverte. le Centre d'information du Sabor serbe, qui est en possession de documents pertinents, s'est déclaré disposé à communiquer aux experts de l'ONU, outre le dossier N° 371, des documents qui n'ont pas encore été publiés, notamment des cartes indiquant l'emplacement des fosses.

M. Fenwick ne s'est déclaré disposé à rencontrer les représentants du Centre d'information du Sabor serbe et à consulter les documents que lorsque l'ouverture des fosses a commencé à poser des problèmes.

- Dans le cadre du nettoyage ethnique de masse dirigé contre les Serbes de Slavonie occidentale, 10 centres urbains et 183 centres ruraux ont été complètement détruits et 87 d'entre eux partiellement détruits en 1991 et 1992.

- Lors de l'opération de nettoyage ethnique qui a eu lieu le 10 décembre 1992, la 123ème brigade de la Garde nationale de la République de Croatie, dirigée par Miljenko Crnac, a attaqué 24 villages jusqu'alors en paix de la municipalité de Slavonska Požega et, en lançant des produits inflammables et des grenades à main, a incendié toutes les maisons où se trouvaient un grand nombre de personnes et a massacré sauvagement le reste de la population. C'est ainsi que des dizaines de civils, essentiellement des femmes, des personnes âgées et des malades incapables de s'enfuir, ont été exécutés [/].

- Les 25 et 26 décembre 1991, 16 habitants serbes du village de Gornji Grahovljani (municipalité de Pakrac), tous âgés de 60 à 80 ans, ont été tués; le corps d'un enfant a été aussi découvert.

- A Paulino Selo, village situé à mi-chemin entre Vinkovci et Osijek, tous les habitants qui ont pu être trouvés, soit, au total, 18 Serbes et un Hongrois, ont été enfermés dans une maison et exécutés. La maison où le crime a eu lieu a été ensuite rasée afin qu'il soit impossible de déterminer la façon dont les victimes avaient trouvé la mort.

- A Gračanica, près de Glina, les forces armées croates ont massacré 28 soldats, les 12 et 13 décembre 1991. L'un des soldats avait été crucifié sur un mur.

Le 21 juin 1992, à Miljevački Plato, 41 personnes ont été massacrées par les soldats croates, selon des méthodes telles qu'il a été impossible de les identifier 8/.

Entre 1991 et 1993, la population serbe de Croatie a été victime de massacres et d'autres mesures de nettoyage ethnique allant des formes les plus "subtiles" telles que vexations dirigées contre les enfants serbes des écoles, harcèlements, fouilles de domiciles, arrestations et interrogatoires par la police, coupures de téléphone, condamnations de personnes en possession d'ouvrages imprimés en alphabet cyrillique pour "serbophilie", affichage dans les lieux publics, distribution et, même, vente de listes de noms de personnes ayant des opinions politiques dissidentes, en particulier d'intellectuels serbes, refus de citoyenneté, licenciements, expulsions et ordres d'évacuation 9/ jusqu'aux formes les plus cruelles telles que la torture, les traitements dégradants et inhumains en détention, les viols à répétition 10/, le prélèvement de plasma sanguin, l'explosion à la mine de plus de 6 000 habitations et la destruction d'édifices culturels (94 églises orthodoxes ont été endommagées et 70 autres ont été entièrement détruites et parmi elles, notamment, la résidence de l'archevêque à Pakrac et une bibliothèque datant de 1690) 11/.

En conséquence de toutes ces exactions, selon le rapport No S 25777 du Conseil de sécurité établi par B. Boutros-Ghali, 251 000 Serbes ont été expulsés de Croatie, le chiffre mis à jour étant de plus de 300 000. Ainsi, les Serbes ont perdu 26 285 hectares de terres qui leur appartenaient et les Yougoslaves ont perdu 3 952 hectares dans la seule région de la Slavonie occidentale.

Toutefois, l'exode de la population serbe a été particulièrement marqué dans les zones urbaines. Plus de 70 000 personnes sur les 100 000 Serbes, Musulmans, Romanis et personnes d'origine mixte ont été expulsées de la seule ville de Zagreb et 2 000 ont dû fuir de Sisak, 10 000 de Vinkovci, 5 000 de Gospić et 26 000 de Rijeka. Des pressions continuent à être exercées sur les Serbes, un nombre substantiel d'entre eux, sous la contrainte, ont changé ou sont sur le point de changer de prénom ou de nom et des mesures sont prises à grande échelle pour convertir la population et les enfants serbes au catholicisme. Les enfants déjà baptisés (et confirmés), selon les rites de la religion orthodoxe, sont de nouveau confirmés 12/, l'enseignement religieux est désormais dispensé dans les écoles, le clergé serbe a été expulsé et est

dans l'impossibilité de revenir sur place pour exercer ses fonctions, considérant que l'Etat croate ne garantit même pas le droit le plus fondamental à la vie. Néanmoins, l'intention la plus alarmante est sans nul doute celle qui vise à instituer une Eglise orthodoxe croate, ce qui constitue en soi une atteinte aux racines mêmes de l'appartenance à la nation serbe en raison de sa séparation institutionnelle de l'Eglise orthodoxe et de son rapprochement avec l'Eglise catholique. Une telle Eglise n'existe qu'au temps de l'Etat indépendant de Croatie 13/.

La Croatie a également refusé de permettre aux Serbes de retourner dans les régions dont ils avaient été expulsés. Au contraire, tous les efforts sont faits pour empêcher leur retour. Il suffit de mentionner à ce sujet le projet de mise en décharge des déchets nucléaires en Slavonie occidentale (à Pakrac, etc.), qui doit être approuvé dans le proche avenir 14/. En outre, des Croates s'installent désormais dans les villages serbes qui ont fait l'objet du nettoyage ethnique, mais qui n'ont pas été détruits.

Belgrade, novembre 1993

ANNEXE 2

Victimes parmi la population civile dans les districts de GOSPIĆ ET DE PERUŠIĆ
1941-1945

E/CN.4/1994/115
 page 7
 Annexe 2

COMMUNE	GOSPIĆ	KARLOBAG	OSIK	MEDAK	SMTILJAN	KOSINJ	PAZARIŠTE	PERUŠIĆ	TOTAL
TOTAL	Hommes	734	14	806	500	293	440	22	215
	Femmes	784	9	249	361	293	349	8	163
	TOTAL	1 518	23	55	861	586	79	30	373
Moins de 15 ans		450	2	161	166	171	225	9	82
De 15 à 50 ans		645	18	213	376	272	380	17	195
50 ans et plus		410	3	167	296	142	182	4	101
Non connu	13	-	14	23	1	2	-	-	53
Paysans	794	9	37	593	366	527	15	251	2 939
Enfants et élèves	523	3	159	176	180	225	9	83	1 358
Travailleurs	20	7	7	28	11	-	-	5	78
Artisans	44	2	1	14	10	15	3	23	112
Employés	48	-	7	20	9	10	2	5	101
Commerçants	14	-	3	12	2	5	1	3	40
Hôteliers	4	-	-	1	-	-	-	1	6
Enseignants	24	-	-	1	1	-	-	-	26
Retraités et personnes âgées	47	2	-	16	7	7	-	1	80
Serbes	1 405	-	529	847	542	777	-	232	4 337
Croates	98	23	26	14	45	12	30	140	388
Autres	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Non identifiés	9	-	-	-	1	-	-	1	11

COMMUNE	GOSPIĆ	KARLOBAG	OSIK	MEDAK	SMTILJAN	KOSINJ	PAZARIŠTE	PERUŠIĆ	TOTAL
Oustachis	1 486	18	515	668	563	770	12	351	4 363
Italiens	14	1	14	93	10	5	-	10	147
Allemands	11	1	12	45	-	3	-	4	76
Tireurs de bombes et de mortiers	23	2	11	12	6	10	18	3	85
Autres	4	1	3	43	7	1	-	10	69
1941	1 191	-	426	332	497	608	4	150	3 217
1942	36	1	24	68	8	47	6	10	200
1943	97	12	35	173	38	13	14	38	415
1944	77	8	63	236	9	121	5	164	686
1945	6	-	1	14	-	-	-	-	21

Référence : Milan Bulajić : CRIMES DE GENOCIDE COMMIS PAR LES OUSTACHIS, No 3, RAD,
Belgrade, 1989, p. 314.

ANNEXE 3

Evolution de la population à DIVOSELLO, ČITLUK et POČITELJ
entre 1857 et 1931 et 1948 et 1971

Evaluation de la population selon les recensements	Divoselo	Lički Čitluk	Počitelj
1857	1 844	434	1 340
1869	1 988	505	1 505
1880	2 005	486	1 432
1890	2 248	478	1 550
1900	2 222	637	1 674
1910	2 001	627	1 545
1921	2 228	603	1 594
1931	2 164	570	1 626
1948	679	344	843
1953	697	322	1 008
1961	628	279	800
1971	505	236	640

Les statistiques ci-dessus ont été établies d'après la source officielle croate, Mirko Korenčić : Etablissements et population de la République socialiste croate entre 1857 et 1971, travaux de l'Académie yougoslave des sciences et des arts (JAZU), vol. 4, Zagreb, 1979.

ANNEXE 4

Le sort subi par l'Eglise orthodoxe serbe
au cours de la guerre de 1991-1993

Pendant la seconde guerre mondiale (1941-1945), 512 membres du clergé, dont trois évêques, ont été exécutés sans raison, de même que des millions d'autres Serbes dans les circonscriptions de 23 éparchies de l'Eglise orthodoxe serbe. Au cours de la guerre, 437 églises, monastères et chapelles orthodoxes serbes ont été détruits. Les autorités oustachis ont saisi l'équivalent de 40 camions d'oeuvres d'art religieuses et d'autres articles appartenant aux églises et aux monastères serbes, et les ont transportés à Zagreb. Après la guerre, en 1946 et en 1985, environ 70 % des objets saisis ont été restitués.

Au cours de la guerre de 1991-1993, qui sévit toujours, 156 églises et monastères ont été démolis et 169 autres gravement endommagés, 65 habitations paroissiales ou autres édifices religieux ont été démolis ou incendiés, et 43 habitations paroissiales et autres édifices religieux ont été endommagés sur le territoire des anciennes Républiques yougoslaves de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, qui comptent 10 évêchés orthodoxes serbes. Dix-huit cimetières serbes ont été dévastés ou transformés en terres de culture et 12 autres ont été gravement endommagés.

Huit des dix résidences épiscopales ont été détruites par des tirs de mines, bombardées ou gravement endommagées, et sept évêques ont dû quitter les lieux. Le siège de l'archevêché métropolitain de Zagreb a explosé sous les tirs de mines, celui de Karlovac a été gravement endommagé, celui de Pakrac a été bombardé, gravement endommagé et dévasté, celui de Šibenik a été gravement endommagé et dévasté, celui de Mostar a été détruit par des tirs de mines, celui de Sarajevo a été bombardé et incendié, et celui de Tuzla a été bombardé et gravement endommagé. La résidence d'été de l'évêque de Zahumlje-Herzégovine à Dubrovnik a également été détruite et l'évêque nouvellement nommé à Osiježko Polje et Baranja a été mis dans l'impossibilité d'installer son évêché à Osijek. Les dignitaires ci-après de l'Eglise orthodoxe serbe ne sont désormais plus en mesure d'occuper leurs résidences épiscopales : Archevêques Jovan de Zagreb et Ljubljana, Nikanor de Gornji Karlovac, Lukijan de Slavonie, Longin de Dalmatie, Atanasije de Zahumlje-Herzégovine, Nikolaj de Dabrobosna, Vasilije de Zvornik et Tuzla, et Lukijan d'Osijek et Baranja. Actuellement, aucun évêque de l'Eglise orthodoxe serbe n'occupe son épiscopat en République de Croatie, pour deux raisons essentielles : soit la résidence a été détruite, soit les autorités croates en ont interdit l'accès. Sur le territoire de l'actuelle République yougoslave, sept évêques de l'Eglise catholique romaine poursuivent leurs activités sans entrave. En outre, certains évêques catholiques de Croatie ont été autorisés à rencontrer des fidèles catholiques de la République de Serbie, comme par exemple l'Evêque Ciril Kos, qui a été récemment autorisé à se rendre à Srem.

Au cours des années de guerre, les églises serbes ont été détruites autant par les nationalistes croates que par les fondamentalistes musulmans. Un grand nombre d'édifices religieux, soit environ 70 % d'entre eux, ont été détruits indépendamment des opérations de guerre et loin des lignes de front, parfois même à 100 km de là. Des édifices de grande valeur ont été endommagés, comme par exemple le monastère de Žitomislić, datant du XVI^e siècle, et les deux églises de bois de Pastovac et de Donja Rašenica, datant de 1700 et de 1709. Les églises reconstruites à Petrinja, Nova Gradiška, Slavonski Brod et ailleurs après la seconde guerre mondiale sur les ruines des anciennes églises ont été de nouveau récemment détruites.

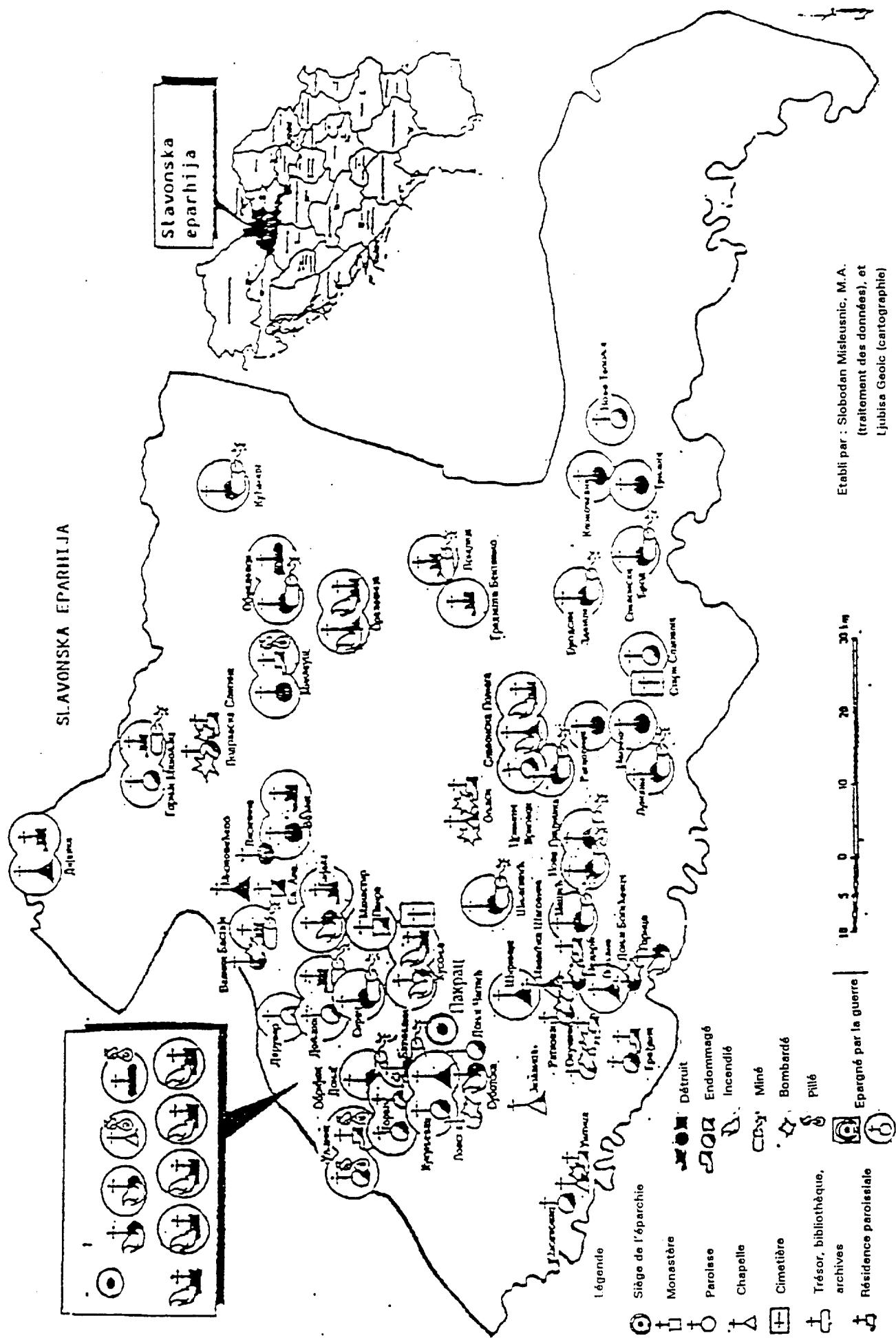
Avec le pillage des églises disparaissent également les objets transportables de grande valeur artistique et religieuse, en particulier les iconostases. Etant donné que chacune des iconostases décorées contient en moyenne au moins 30 icônes, et parfois 70, il ressort de la multiplication du nombre d'églises détruites que près de 5 000 icônes réalisées par des peintres du XV^e au XIX^e siècle ont été détruites. De même, un nombre considérable d'objets utilisés dans les cérémonies religieuses et d'autres œuvres sacrées de grande valeur historique sont perdus à jamais. Le Musée de l'Eglise orthodoxe serbe de Zagreb a été bombardé et l'ancienne bibliothèque épiscopale de Pakrac, créée en 1690 par le patriarche serbe Arsenije, dont la valeur n'est comparable qu'à celle de la Bibliothèque nationale de Serbie, a été pillée et en partie détruite. Nul ne connaît en outre le sort qui a été réservé à d'autres musées et trésors religieux, notamment à Dubrovnik, à Šibenik, à Zadar, à Sarajevo, à Karlovac, à Tuzla et à Osijek.

Le Conservateur en chef du Musée
de l'Eglise orthodoxe serbe

Slobodan Mileusnić, M.A.

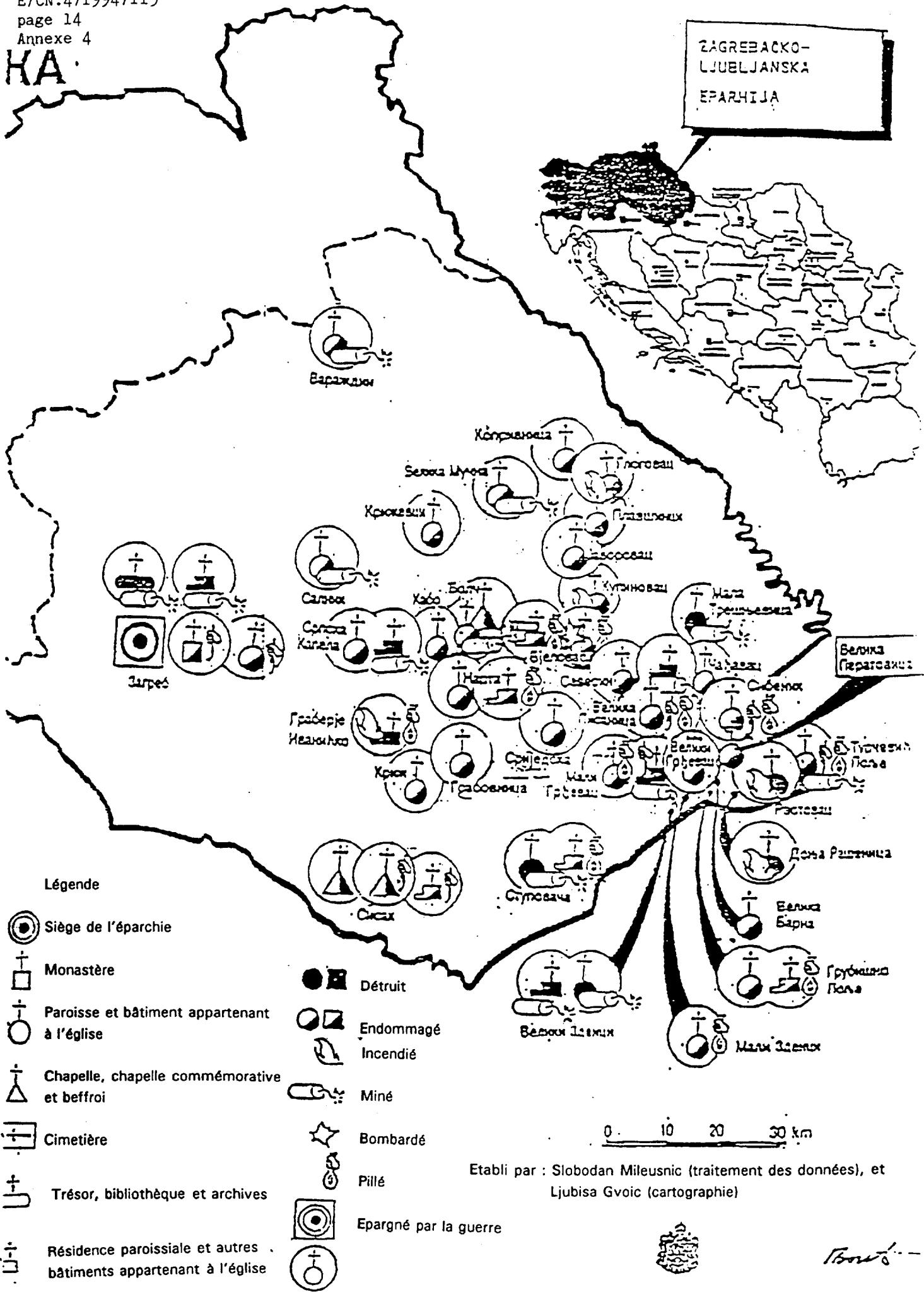
**DESTRUCTION DES BIENS DE L'EGLISE ORTHODOXE SERBE DANS LE TERRITOIRE
DE L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE CROATIE
ENTRE 1991 ET 1993**

1. Eglises détruites	70
2. Eglises endommagées	94
3. Monastères endommagés	4
4. Résidences épiscopales détruites	1
5. Résidences épiscopales endommagées	3
6. Résidences paroissiales et autres édifices religieux détruits	34
7. Résidences paroissiales et autres édifices religieux endommagés	30
8. Chapelles détruites	(illisible)
9. Chapelles endommagées	11
10. Cimetières détruits	9
11. Cimetières endommagés	3
12. Musées religieux bombardés	1
13. Résidences épiscopales pillées	2
14. Bibliothèques ecclésiastiques pillées	1
15. Archives ecclésiastiques détruites	1



KA

ZAGREB
LJUBLJANA
EPARHIIA



ANNEXE 5

Demande

Je soussigné, Branko Batinić, demande une attestation certifiant que mon fils, Saša Batinić a été baptisé à l'Eglise orthodoxe.

Je demande cette attestation pour la première communion de mon fils qui souhaite recevoir la sainte communion au sein de l'Eglise catholique, comme l'a demandé l'abbé Tepeć.

Le père

Branko Batinić

Vasilije Kudjeljić
No 254/IV, Pros. Črtava Str.
41040 Zagreb

Srpska crkvena...(illisible)
No 7/II, llica Str.
Zagreb

DEMANDE

Je prie par la présente la paroisse mentionnée ci-dessus de délivrer une attestation certifiant que mes enfants ont été baptisés à l'église.

Je sollicite cette attestation en mon propre nom en ma qualité de parent (père) afin que mes enfants puissent prouver qu'ils ont été baptisés car certaines personnes (leurs camarades de classe) les ont traités de non-chrétiens.

Kudjeljić

Cachet du
Métropolite orthodoxe de Zagreb
et de l'éparchie de Ljubljana à Zagreb

Eglise de la Sainte-Croix
41020 Zagreb - Siget
Aleja pomoraca bb

Zagreb, le 22 mai (année illisible)

A QUI DE DROIT

Marina Mandić

Marina Mandić fera sa première communion dans notre église de la Sainte-Croix à Siget et doit à cette fin présenter une attestation certifiant qu'elle a été baptisée. Nous vous serions reconnaissants en conséquence de bien vouloir délivrer cette attestation.

Antun... (nom illisible)

Cachet :

Archevêché de Zagreb
Zagreb - Siget
Paroisse catholique romaine de
la Sainte-Croix

Cachet :

Le Métropolite de l'éparchie de Zagreb et
Ljubljana à Zagreb

ANNEXE 6

Déclaration d'appartenance raciale

Je soussigné Savo Kovačević, ministre de l'Eglise orthodoxe croate, né le 10 juillet 1912 à Bijeljina, actuellement et précédemment de confession orthodoxe,

Reconnaissant que la communication de toute information inexacte et la non-communication de faits connus par moi risquent d'entraîner une peine de trois mois d'emprisonnement et mon renvoi de mon lieu de travail ou la perte de mon droit de pratiquer, rappelant également le serment que j'ai fait lors de mon entrée en fonctions, déclare par la présente en pleine conscience qu'au mieux de ma connaissance il n'existe pas parmi mes descendants de personnes d'origine non arienne, à savoir ce qui suit :

Parents : d'origine arienne
Grands-parents : d'origine arienne
Arrière-grands-parents : d'origine arienne

et que mon épouse, Nevenka Kovačević, née Savić le 3 janvier 1912 à Kladanj, actuellement et précédemment de confession orthodoxe, que j'ai épousée le 23 janvier 1936, n'a parmi ses descendants aucune personne d'origine non arienne, à savoir ce qui suit :

Parents : d'origine arienne
Grands-parents : d'origine arienne
Arrière-grands-parents : d'origine arienne

Fait à Tuzla, le 15 mars 1944

Signé : Savo Kovačević

Note du maire : Je vérifie par la présente la déclaration ci-dessus et en certifie l'authenticité.

Signé : Savo Kovačević, prêtre

Tuzla, le 15 mars 1944
Direction municipale de Tuzla

Cachet :

Etat indépendant de Croatie
Paroisse orthodoxe croate de (nom de lieu illisible)

Notes

1/ Non compris les soldats.

2/ Selon les données du Service américain de renseignement (la carte "Serge Kirzman" connue de tous), dans la seule période allant d'avril 1941 à août 1942, 744 000 civils serbes ont été exécutés, dont 78 000 par l'armée allemande, 20 000 par les soldats italiens, 30 000 par les Hongrois, 600 000 par les Oustachis, 10 000 par la police et l'armée albanaise et 6 000 par l'armée bulgare. Les massacres et les assassinats ont été relevés essentiellement dans la région de Gospic (voir l'annexe No 1).

3/ Voir l'annexe No 2.

4/ Voir l'annexe No 3.

5/ En 1941, environ 60 000 cadavres de Serbes ont été jetés dans les fosses du Mont Velebit, situé à proximité du camp oustachi de Jadovno, le précurseur de Jasenovac, et en 62 jours seulement, en particulier entre le 2 et le 5 août 1941, 1 400 Serbes, tous originaires du seul village de Grubisino Polje, ont été jetés dans la fosse de Saranova. Jusqu'à présent, 18 autres fosses contenant des cadavres de Serbes ont été découvertes sur le Mont Velebit. Il y a des raisons de croire qu'au tout début de l'année 1991, plusieurs centaines de Serbes de Gospic et des environs ont péri de cette façon, ainsi que dix habitants du village de Divoselo.

6/ Distribué en tant que document des Nations Unies : annexe aux rapports de la République fédérative de Yougoslavie sur les crimes de guerre commis dans le territoire de l'ex-Yougoslavie et cartes établies par D.B. Nicholson.

7/ Distribué en tant que document des Nations Unies : annexe aux rapports sur les crimes de guerre commis dans le territoire de l'ex-Yougoslavie.

8/ A la suite de cet incident, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 762 et a condamné la Croatie.

9/ Par exemple, ordre donné par le Comité de crise Slavonska Požega, daté du 29 octobre 1991.

10/ Voir les documents du Centre d'information du Sabor serbe à Belgrade.

11/ Voir l'annexe No 4.

12/ Voir l'annexe No 5.

13/ Voir l'annexe No 6.

14/ Voir le document E/CN.4/1993/108.
